

## Compte-rendu Réunion CSE du 9 Septembre 2020 ZOOM de 14H00 à 16H45

Présidence : Claude GEOFFROY

Invitée : Florence LAURENT

Membres Titulaires présents :

Severine CHILLON  
Aurore DONIN DE ROSIERE  
Sophie HERBELOT

Membres Suppléants présents :

Jérôme JACQUOT  
Sarah BERNARDI

Excusée : Cécile CAROUJAT

La réunion du CSE s'est ouverte le 9 Septembre 2020 à 14h00 par visioconférence.

### 1-COVID :

- Critères de choix de rachat de masques pour chaque antenne/ gestion des stocks ?

Masques du personnel : La direction souhaite que les salariés soient équipés de masques de meilleure qualité.

Elastique derrière les oreilles  
Masques lavables (Minimum 40 lavages)  
Bec de canard pour l'aisance à l'oral envisagé  
Respectant la norme AFNOR S76-001

Des échantillons vont être testés sur l'antenne de Langres et une commande sera établie dans le courant de la semaine 38.

Les masques jetables restent encore trop onéreux pour équiper tout le personnel de POINFOR.  
5 nouveaux masques seront de nouveaux distribués à chaque salarié.

Concernant les masques stagiaires : un point sur les stocks de masques sur chaque antenne doit être effectué et envoyé à Claude GEOFFROY pour repasser les commandes.

- Maintien de notre protocole sanitaire ?

OUI il faut maintenir le protocole en place.  
2 masques lavables fournis à chaque stagiaire et par jour.  
Masques gérés par POINFOR.

Le protocole POINFOR doit être respecté dans tous les locaux POINFOR.

Par contre, si une information collective doit se dérouler dans d'autres locaux, Pôle Emploi par exemple, le protocole à suivre est celui de la structure.

Le protocole doit s'appliquer à tout le monde à l'intérieur des locaux.

Les formateurs doivent porter le masque POINFOR quand ils sont en face à face avec des stagiaires mais ils sont responsabilisés quant au port d'un masque différent quand ils sont en Préparation, dans leur bureau.

Si des salariés sont allergiques aux masques :

Télétravail privilégié

Si des stagiaires sont allergiques aux masques :

Demande de certificat médical

Pas d'intégration en formation

Les visiteurs peuvent garder leur propre masque quand ils sont dans les locaux POINFOR.

- **Quelles actions maintenues en FOAD.**

Très peu d'actions sont concernées par la FOAD. Par exemple OCB à Chaumont mais partiellement en FOAD.

Claude GEOFFROY nous alerte sur le fait qu'il faut rester prudent concernant la FOAD. Les financeurs n'ont pas mis la FOAD au cœur de leur réflexion comme attendu.

Les Régions veulent aider les centres dans la mise en place pédagogique de la FOAD.

## **2-COVID :**

- **Indemnisation du temps partiel à partir du 01/10/2020.**

A partir du 01/10/2020 les heures chômées sont rémunérées à hauteur de 72% du salaire net contre 84% du salaire net avant le 01/10/2020. L'Etat prend en charge 60% des heures chômées.

Très peu de personnes sont concernées par les heures chômées. A Aout 19 personnes pour 500 heures chômées.

Concernant l'activité partielle, il n'est plus possible de demander l'accord pour 1 an. Le renouvellement est à faire tous les 3 mois. Une obligation pour les entreprises qui demandent à bénéficier de l'activité partielle est de faire poser au moins 5 jours de congés payés à ses salariés.

Dans l'Aube et l'Yonne, l'activité partielle a été validée par la DIRECCTE jusqu'en mars 2021.

En Haute-Marne, l'activité partielle a été arrêtée au 30/09. Un renouvellement est à demander avec l'engagement de la pose de Congés Payés.

A Langres, un contrôle de la DIRECCTE est en cours sur l'activité partielle depuis Mars 2020.

- **Prise en compte des temps de travail concernant les référents COVID ?**

Les heures passées à la gestion des masques et au protocole sanitaire doivent être tracées. Le temps passé doit être indiqué sur les fiches de relevé d'activité (soit le temps est compris dans la journée de travail, soit il est compté en plus si celui-ci est en dehors de la journée de travail).

Pour des raisons de sécurité, le lavage des masques sera toujours de la responsabilité de POINFOR. Il n'est donc pas envisageable de confier cette tâche aux personnels effectuant le ménage dans les antennes.

- **Maintien de l'organisation actuelle**

Le lavage des masques, l'entretien, la répartition et la distribution doivent être de la responsabilité de tous les formateurs. Il faut faire évoluer l'organisation sur chaque antenne pour responsabiliser chaque salarié tout en maîtrisant la qualité.

- **Prise en charge des frais pendant la période de confinement**

L'URSSAF prévoit un barème concernant les frais occasionnés par le télétravail :

- 10€/ mois si 7 heures de télétravail par semaine
- 20€/ mois si 14 heures de télétravail par semaine
- 30€/ mois si 21 heures de télétravail par semaine

La direction doit recenser les personnes qui ont télétravaillé dans la période du 15/03 au 15/05, évaluer le volume des heures télétravaillées en fonction de ce barème et Claude GEOFFROY doit faire une proposition rapidement au CSE.

### **3-COVID :**

- **Gestion des véhicules, des mesures d'hygiènes. Kit de nettoyage**

Le protocole sanitaire est respecté concernant l'utilisation des voitures de la société.

Est remonté le fait que certaines voitures soient très sales et qu'elles sentent mauvais.

Il faut donc trouver une organisation pour que les voitures soient entretenues et nettoyées et cela est de la responsabilité des personnes empruntant les voitures.

- **Location de salle / accueil de stagiaires pour un autre centre de formation**

Les stagiaires doivent respecter le protocole POINFOR mais avec leur matériel. En cas de location de salle, le protocole sanitaire sera joint au contrat de location.

### **4-Formation SST :**

La tutelle de POINFOR autorise à reprendre les formations SST suivant un protocole pédagogique spécifique COVID. Ce protocole précise que toutes les formations doivent, dans l'immédiat, se dérouler sans aucun « toucher », donc elles doivent être théoriques avant tout.

Il faut retravailler sur le support et le protocole pédagogique actuel pour le rendre plus théorique. Pour le maintien de sessions classiques, il faut utiliser un mannequin entier. Il faut évaluer l'investissement des achats de mannequins entiers qui pourraient être utilisé sur des sessions SST classiques.

Il faut planifier les sessions SST le plus tard possible, quand cela est possible.

Des formations de formateurs étaient prévues mais ont été suspendues. Le plan de formation est à revoir.

A noter 14h00 de formation pour obtenir le SST et 70h00 de formation pour devenir formateur SST.

Un besoin urgent se fait ressentir sur l'antenne de St Dizier. Il faut renforcer l'équipe SST ou faire sous-traiter.

#### 5-Réunion de centre :

- Faire le point des personnes concernées et disponibles pour cette réunion. Revoir le format de cette réunion, son organisation, son contenu, son déroulement.

Nombre de participants limité à 50.

Réunir les salariés des 5 antennes peut entraîner la fermeture de tous les sites en cas de cluster. Certaines personnes sont inquiètes de participer à cette réunion.

Cette réunion de centre permet de créer du lien entre toutes les antennes.

Pour Claude GEOFFROY, il serait irresponsable de la maintenir.

Annulation de la réunion de centre, Claude GEOFFROY a informé le personnel par mail le 11/09/2020.

#### 6-Questions diverses :

- Badge Télpéage sur chaque véhicule

Il est impossible de tracer les badges utilisés et reporter les coûts sur les bonnes actions.

Il n'y aura donc pas de badges supplémentaires.

Cependant la direction propose, pour les salariés le souhaitant, et quand les frais d'autoroute générés peuvent se montrer conséquents (supérieurs à 20 euros par exemple) de demander le remboursement dans l'immédiat plutôt que d'attendre le début de mois pour effectuer la fiche de frais globale.

- Planning des réunions du CSE jusqu'en juillet 2021.

14 octobre 2020

9 décembre 2020

10 février 2021

7 avril 2021

16 juin 2021

- Versement des salaires à partir d'octobre.

A partir d'octobre (fiche de paie d'octobre au 1<sup>er</sup> novembre), le paiement du salaire se fera de nouveau dans sa totalité pour les personnes n'ayant aucune heure chômée dans le mois.

Pour les personnes qui auront des heures chômées dans le mois, le salaire sera versé, comme jusqu'à présent, en 2 fois.

La séance est levée à 16H45 par le président Claude GEOFFROY.



Aurélie DOINEL DE ROISIERE